

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 mai 2005 à 18 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
LOBSANN :	MME CHALOPPE		
MERKWILLER-P. :	MM GUILHEM	- SCHNEIDER	
PREUSCHDORF :	MM TROG	- BASTIAN	- MME FISCHER

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

MM Jean-Philippe STREBLER, (SCOT). Ch. DUPONT, MASTELLI et SCHMITT (ADEUS) Jean LIBIS et Aline TOUSSAINT (SDAU)

Excusés : *MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.*

MM KREISS, - WALTER, SCHIELLEIN, WEISBECKER, KENNEL,

1) Schéma de cohérence Territoriale (SCOT)

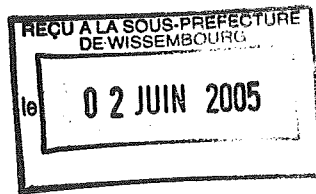
Le Président salue et souhaite la bienvenue à l'équipe chargée de l'élaboration du ScoT, Monsieur STREBER, Directeur du Syndicat Mixte ; Monsieur Jean LIBIS et Mademoiselle Aline TOUSSAINT, représentent l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS), Maître d'Oeuvre ; Monsieur DUPONT, Monsieur SCHMITT et Mademoiselle MASTELLI du Service Départemental d'Architecture et d'Urbanisme (SDAU) au titre d'assistants à Maître d'Ouvrage.

A cette première réunion a été présenté dans les grandes lignes :

- Pourquoi le ScoT, ces acteurs, son périmètre et l'organisation du Syndicat Mixte ;
- Les démarches, la participation du ScoT (Ateliers Thématiques) ; parler du questionnaire qui sera envoyé aux communes et aux communautés de communes.
- Présentation de l'échéancier : projet d'étude, diagnostics et enjeux, grandes orientations, arrêt du ScoT et puis en 2007/2008 Approbation du ScoT.

A l'appui de cette rencontre, il fut distribué la plaquette de présentation « adeus » et les premières statistiques recueillies sur l'ensemble de la Communauté des Communes furent commentées.

Le questionnaire sera envoyé aux Communes début juin, il sera présenté à la Communauté de Communes dans la 2^{ème} quinzaine de juin. Tous les questionnaires devront être retournés au Syndicat, de préférence sous forme électronique pour fin juin.



Pour extrait, certifié conforme
MERKWILLER – PECHELBRONN, le 1er juin 2005
Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Armand Braconnier", written over the printed name.

